



COMMUNE DE RIAZ

riaz.ch

## RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DES ÉMOLUMENTS DE CHANCELLERIE

Le Conseil communal

Vu :

l'article 60, 3<sup>ème</sup> alinéa, litt. d, de la loi 25 septembre 1980 sur les communes (LCo);

### I. Général

Rédaction d'une décision administrative, sous réserve d'une disposition contraire	CHF 40.-
Frais de réclamation, rectification ou dénonciation occasionnées par la faute du requérant ou en cas de procédure téméraire abusive ou introduite à la légère selon l'importance du travail	CHF 30.- à 80.-
Consultation de document par dossier	CHF 5.- à 15.-
Photocopie par page	système dégressif

Frais administratifs. Les débours (taxes postales de toute nature, taxes téléphoniques et frais d'expertise) sont facturés en sus, au prix coûtant.

### II. Contrôle des habitants

Certificat d'établissement pour une personne seule ou un couple marié	CHF 20.-
Établissement ou renouvellement d'une attestation de séjour d'un enfant mineur	gratuit avec celui de son père ou sa mère
Certificat de bonnes mœurs	CHF 10.-
Attestation de domicile	CHF 5.-
Attestations de domicile sur formulaire type pour les services publics	CHF 5.-
Attestation de départ anticipé ou attestation de départ pour une personne seule ou un ménage	CHF 10.-
Demande de renseignements à des fins commerciales	CHF 15.-
Absence d'enveloppe réponse (taxe postale comprise)	CHF 2.-
Certificat de vie sur formulaire type	CHF 5.-
Certificat de vie	CHF 10.-
Attestation de prise en charge (hébergement)	CHF 20.-
Communication d'adresse en liste	CHF 0.15

Communication d'adresse sur étiquettes (par étiquette)		CHF 0.50
Recherches statistiques à des fins commerciales (selon l'importance du travail)		CHF 20.- à 200.-
Recherches statistiques à but scientifique (selon l'importance du travail)		CHF 20.- à 50.-
Frais de rappel (établissement/séjour)	1 <sup>er</sup> rappel 2 <sup>ème</sup> rappel	gratuit CHF 15.-
Intervention de la Préfecture		CHF 10.-

Plus débours, selon les dispositions prévues sous chapitre I.

### III. Contentieux

1 <sup>er</sup> rappel	gratuit
2 <sup>ème</sup> rappel	CHF 15.-
Sommation (pli simple)	CHF 20.-

Plus débours, selon les dispositions prévues sous chapitre I.

### IV. Protection des données

Consultation des données personnelles (une fois dans l'année)	gratuit
Consultation des données personnelles (plus d'une fois dans l'année) par consultation	CHF 20.-

Ainsi approuvé en séance du Conseil communal, le 13 juillet 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Nicolas Wolleb

Le Syndic



Stéphane Schwab

